

RÈGLEMENT DE LA RONDE DE L'AJH

Article 1 : L'épreuve est ouverte à tout licencié ou non, âgé de 18 ans minimum au jour de la course. Les personnes âgées de moins de 18 ans, mais plus de 16 ans, ne seront acceptées qu'après signature d'une décharge d'un médecin.

Avant le départ l'organisation devra obligatoirement être en possession : soit d'une licence FFA ou autres fédérations (ces renseignements seront joints au bulletin d'inscription), soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an. Toutes personnes ne justifiant les pièces mentionnées ci-dessus ne pourront participer à cette course.

Article 2 : La première féminine et le premier masculin de chaque course et catégorie seront récompensés.

Les médailles et récompenses seront remises à 12 h 30 au Château de Lahage. Aucun prix ne sera remis ultérieurement.

Article 3 : Les droits d'inscription, de 10 € par coureur si inscription avant le 09 octobre 2024 ou de 12 € le jour de l'épreuve, comprennent la participation à l'épreuve, le ravitaillement de fin d'étape. Possibilité d'un buffet froid sur place au tarif de 14 euros/personne.

Article 4 : L'épreuve sera disputée sur route ouverte. La sécurité aux carrefours dangereux sera assurée par des commissaires de course. Les participants devront respecter les dispositions du code de la route.

La course sera précédée d'un véhicule officiel. Aucun véhicule à moteur ne sera autorisé à suivre les concurrents sous peine de disqualification du coureur et mise hors course. Toutefois il n'est toléré qu'une personne par coureur pour accompagner en bicyclette. Un trop grand nombre de personnes en bicyclette pourrait nuire aux coureurs.

Article 5 : Le passage des coureurs sera contrôlé en plusieurs points du parcours. Tout athlète non pointé sera disqualifié. Tout athlète arrivant hors délai (heure de départ de l'étape suivante) se verra attribué un temps égal à celui du dernier concurrent augmenté de 10 minutes.

Article 6 : Il est recommandé de se munir d'épingles pour les dossards.

Le dossard devra, tout au long de l'épreuve, se porter sur la poitrine, de manière visible, publicité apparente.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout concurrent en difficulté. Un concurrent déclaré hors course n'est plus sous la responsabilité des organisateurs.

Pour mettre un concurrent hors course il suffit aux organisateurs de lui signifier qu'il est disqualifié.

Toute situation non prévue par le présent règlement sera solutionnée par les organisateurs.

Article 8 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le fait de participer implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 9 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

1^{ère} édition de la Ronde de l'AJH

Château de LAHAGE

31370 LAHAGE

SAMEDI 12 OCTOBRE 2024
à 10h00



COURSE NATURE :
2 distances 5.5 km et 11.88 km

Château de LAHAGE

Course pour enfants

de 6 à 11 ans à partir de 11 h30

Renseignements :

06.15.17.79.37

ajhscl@ajh.fr

Bulletin à retourner : AJHSCL
357, Chemin de l'Isle en Dodon
31370 RIEUMES

BULLETIN D' INSCRIPTION : participation 10 ou 12 euros /coureur (voir règlement de la course)		NUMERO LICENCE	SEXE	DATE DE NAISSANCE	PRENOM	NOM	KM	COURSE
							5.5	1
							11.8	2

Adresse et numéro de téléphone coureur :
Je soussigné,, déclare sur l' honneur être en possession d' un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et datant de moins de un an.
Date :

Signature (ajouter la mention « lu et approuvé »).

La ronde de l'AJH est une course nature de 5,5 et 11,88 kilomètres, sur route et chemins forestiers. Les inscriptions pourront être prises jusqu'à 9h30 le samedi 12 octobre 2024. Dans un souci d'organisation, il serait souhaitable que les inscriptions nous parviennent avant le 09 octobre 2024, nous vous en remercions par avance. Le retrait des dossards se fera entre 8h00 et 9h30 dernier délai au Château de Lahage (31).

Départ des deux courses à 10h.

